Acné : de nouvelles recommandations

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-10-21 16:15:53 - Vu sur pharmacie.ma

La Société française de dermatologie (SFD) a élaboré de nouvelles recommandations concernant certains traitements de l'acné. Les stratégies thérapeutiques, labellisées par la Haute Autorité de santé (HAS), ont été établies en fonction des différents stades de sévérité de l'acné, en tenant compte des effets secondaires potentiellement graves de certains médicaments. Ainsi, le traitement de première intention par peroxyde de benzoyle et/ou rétinoïdes locaux prévaut aux stades légers et moyens (grades 1 à 3). Après échec à trois mois, la place de l'antibiothérapie locale reste discutée et nettement réduite en raison de ses résultats modestes. En revanche, les cyclines per os ont une efficacité prouvée en association avec les traitements locaux mais leur prescription est limitée à des situations particulières. « L'isotrétinoïne orale reste le traitement majeur de l'acné sévère mais sa prescription doit être rigoureusement encadrée en raison des problèmes de contraception et de suicide associés, insiste le Pr Marie Aleth Richard, présidente de la SFD. Le traitement avant trois mois en cas d'échec de traitement de première intention, ou en attaque, n'est envisagé qu'aux stades sévère et très sévère, en cas de risque cicatriciel important ou de récidive rapide. »

Les recommandations de l'HAS précisent également le choix des pilules pour traiter l'acné : en l'absence de besoin contraceptif, il n'est pas recommandé de prescrire un estroprogestatif dans l'objectif de traiter l'acné. Si un contraceptif doit être prescrit, il est recommandé d'utiliser en première intention du lévonorgestrel et en seconde intention, du norgestimate comportant une AMM dans l'acné.